

DÉLIBÉRATION N°2026-095

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 septembre 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Reine LANNÉVAL RIVOAL, M. Sébastien PRAQUIN, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO.

Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Martine CLAUDEL donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU,
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Sophie HELIAS,
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO.

Secrétaire de séance : M. Nils GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 24 juin a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 1^{er} octobre 2026 au 1^{er} décembre 2026

TABLEAU DES DÉCISIONS DU MAIRE

M. Quentin LE GAILLARD, Maire, expose :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2026-29	Concarneau Scènes	MJC Le Sterenn	Partenariat pour l'organisation du spectacle Archétypes Cession du spectacle de la Compagnie Labsoma	2 jours	25/03/26	26/03/26	Cession : 50% du coût de la cession soit 643,50 € Frais annexes Repas : 41,40€ Transport : 18,90€
2026-42	Culture / Evènementiel	Union Sportive Concarnoise	Prêt du chariot élévateur – Festival des Thoniers	1 jour	24/05/26	24/05/26	Gratuité

2026-43	Culture / Evènementiel	Association Les Douxricaneurs	Mise à disposition du Manoir du Porzou pour l'hébergement de 7 artistes – du 4 au 5 juillet	2 jours	04/07/26	05/07/26	Gratuité valorisée à 352€
2026-44	Culture	Compagnie LIMINAL	Mise à disposition de moyens – Festival Supernature Breizh 2026	10 jours	16/05/26	25/05/26	Gratuité valorisée à 1 624,43€
2026-46	Culture / Evènementiel	Association Alliance pour la 8e	Mise à disposition du Manoir du Porzou pour un repas	1 jour	27/06/26	27/06/26	Montant : 200 €
2026-47	Patrimoine	Les amis de Youen Durand	Exposition « Sublimes coquillages » Coursive au premier étage de l'hôtel de ville	2 mois et demi	10/06/26	27/09/26	Gratuit
2026-48	Culture	Les amis de Kanerian ar Mor KAM's	Concert « Un chant pour un souffle » au Carré des Larrons « Gaby Allot »	1 jour	28/06/26	28/06/26	Gratuité valorisée à 1385,94 €
2026-49	DGS		Création de nouveaux tarifs : <u>Concarneau Voile Kayak</u> : Vente de pin's : 3,00 € <u>Concarneau Scènes</u> : Circonova Plein tarif : 10,00 € Circonova – de 12 ans : 8,00 € PASS 3 spectacles : 29,00€ PASS 5 spectacles : 47,00€				
2026-50	Finances	Banque Postale	Recours à un emprunt de 3 900 000 € (acquisition d'un parking relais : 1 260 000 €, aménagement rue des Sables Blancs : 1 000 000 €, aménagement rue Jules Simon : 900 000 €, aménagement cyclable avenue du Cabellou : 740 000 €)	20 ans			
2026-51	Culture / Concarneau Scènes	Association Artquipage	Contrat de cession Spectacle : « R.A.S. »	2 jours	13/09/26	14/09/26	Montant : 5 500 € TTC
2026-52	Direction éducation jeunesse		Tarifs municipaux – Montant des pénalités facturées aux familles et relatives aux Accueils Collectifs de Mineurs	A compter du 1 ^{er} septembre 2026			Une pénalité de 20 € sera appliquée sur la facturation aux familles en complément de la facturation classique
2026-53	Culture / Concarneau Scènes	SAS Ki M'aime me, suive	Contrat de cession Victor Hugoat – N°1 du rap français	1 jour	29/01/27	29/01/27	Montant : 5482,80 € H.T.
2026-54	Culture / Concarneau Scènes	Réseau Chainon	Contrat de fourniture de service - Spectacles	Saison 2026-2027			Montant : 40 500 € H.T.
2026-55	Culture	Association Lions Club	Convention d'occupation du Manoir du Porzou	1 jour	22/07/26	22/07/26	Gratuité valorisée à 176 €

2026-56	Culture	Association Festival des Filets Bleus	Convention d'occupation du Manoir du Porzou	4 jours	12/08/26	15/08/26	Gratuité valorisée à 704 €
2026-57	Culture / Concarneau Scènes	Association La Rouille	Contrat de cession Spectacle : « Le chienchien des Babaskerville »	1 jour	04/10/26	04/10/26	Cession : 1500 € H.T. Frais annexes : 1245,20 € H.T.
2026-59	DGS	Agence nationale du sport	Sollicitation d'une subvention auprès de l'agence nationale du sport – Terrain synthétique de rugby – site du Vuzut				Coût prévisionnel : 1 710 859,62 € HT Montant de la subvention sollicitée : 855 000 €
2026-60	Culture / Concarneau Scènes	Association Ea Eo	Contrat de cession Spectacle : « Dans ma piscine »	2 jours	03/10/26	04/10/26	Cession : 3900 € H.T. Frais annexes : 2669 € H.T.
2026-61	Culture / Concarneau Scènes	Les 2 Belges Productions	Contrat de cession Spectacle : « Enfant du siècle »	1 jour	06/12/26	06/12/26	Cession : 2950 € H.T. Frais annexes : 82,80 € H.T.
2026-63	DGS	Département	Sollicitation d'une subvention auprès du Département – Plan arbres site du Vuzut				Montant de la subvention sollicitée : 7 960 €
2026-64	Culture / Événementiel	Association La P'tite Ribine	Convention d'occupation du Manoir du Porzou – Réunion d'information aux bénévoles	1 jour	10/09/26	10/09/26	Gratuité valorisée à 176 €
2026-66	Urbanisme-Foncier	SAS Union Sportive Concarneau	Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable – Stade Guy Piriou	6 ans	15/09/26	30/06/2032	Variable, estimé à 150 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Prend connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

A Concarneau, le 1er octobre 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

